

Rapport d'activité annuel



2024

SOMMAIRE

Edito
Présentation du territoire

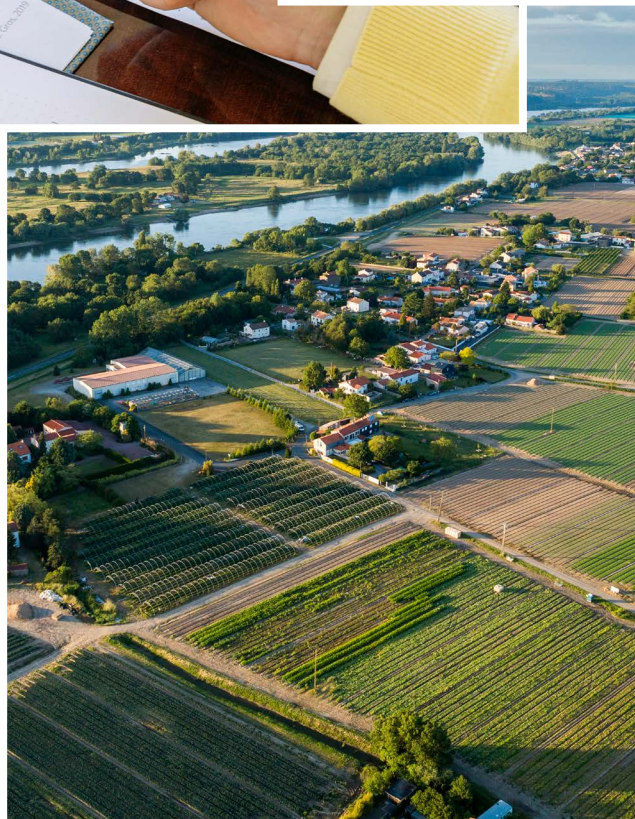
Pôle Fonctions support

Finances 10
Ressources humaines
et gestion comptable 12
Communication 14



Pôle Aménagement du territoire

SCoT 16
Plan de paysage 18
Charte Architecturale 19





Pôle Valorisation du patrimoine

Service patrimoine 20

Edito

Le Pays du Vignoble Nantais vous propose le rapport d'activité qui illustre le travail des élus des comités de pilotage et des agents du pays, acteurs d'une co-construction au service des habitants.

Au cœur de notre action, la **révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** a franchi une étape décisive avec l'arrêt du projet en novembre. Ce document stratégique, fruit de quatre années de concertation, incarne notre volonté d'un développement durable et respectueux de l'identité de notre territoire.

Dans le même esprit, le **Plan de Paysage** et la **Charte Architecturale**, traduisent notre volonté de préserver et valoriser les spécificités paysagères et architecturales du Vignoble.

Le **service Patrimoine**, à travers le Musée du Vignoble Nantais et le label « Pays d'art et d'histoire », a poursuivi son travail de transmission et d'animation. L'exposition « Marchands de vin » a rencontré un beau succès, tout comme les nombreuses actions éducatives et de valorisation du patrimoine menées auprès des habitants, petits et grands.

2024 a également été l'année de la **clôture du programme LEADER 2014-2023**, avec plus de 2,6 millions d'euros mobilisés pour soutenir des projets innovants.

Et nous pouvons noter le travail du **Conseil de développement**, qui a su faire entendre la voix des habitants sur des sujets importants tels que la santé mentale ou la gestion de l'eau.

Enfin, je vous invite à la lecture d'un certain nombre de documents qui donnent à comprendre à la fois le Pays, l'activité du syndicat mixte et qui peuvent inspirer la réflexion sur leur avenir :

- le Plan de paysage et le bilan de l'activité Pays d'art et d'histoire entre 2011 et 2023 (sur le site internet du Pays)
- l'article de Rachel Suteau, ancienne directrice du musée, « La patrimonialisation d'un vignoble » (disponible sur le site Academia).

2024 prépare 2025. Bon courage.

**Le Président,
Aymar RIVALLIN**

Actions thématiques et structures attachées

Groupe d'Action Locale Leader 24
Conseil de développement 26

Directeur de la publication : Aymar Rivallin, Président
Directrice du Pays du Vignoble Nantais : Lydie Hérault-Visset
Rédaction : l'ensemble des services

Conception graphique : service communication

Crédits photos et illustrations : Pays du Vignoble Nantais, Ludvine Jourdan,
Valéry Joncheray, David Gallard, Louise Quintana, Laurent Lamard
Photo de couverture : Animation Biodiversité au Musée

Présentation du territoire

Le vignoble nantais en chiffres



27
communes



110 081
habitants



586
km²



28
monuments
historiques



27 communes, 2 intercommunalités, 1 territoire



Les communes :

Aigrefeuille-sur-Maine, Boussay, Château-Thébaud, Clisson, Divatte-sur-Loire, Gétigné, Gorges, Haute-Goulaine, La Boissière-du-doré, La Chapelle-Heulin, La Haye-Fouassière, La Planche, La Remaudière, La Regrippière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Maisdon-sur-Sèvre, Monnières, Mouzillon, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine, Saint-Hilaire-de-Clisson, Saint-Julien-de-Concelles, Saint-Lumine-de-Clisson, Vallet, Vieillevigne

Les intercommunalités :

Clisson Sèvre et Maine Agglo
Communauté de Communes Sèvre et Loire

Présentation de la collectivité

Le Pays du Vignoble Nantais

Le Pays du Vignoble Nantais est un Syndicat Mixte, c'est-à-dire, une structure de coopération intercommunale qui permet à des collectivités de s'associer entre elles pour des projets communs en complémentarité des actions menées par les autres collectivités territoriales et les acteurs privés du territoire.

Le Pays du Vignoble Nantais regroupe **2 collectivités** :

- Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo
- Communauté de Communes Sèvre et Loire

Il accompagne le développement du territoire du vignoble nantais à travers **2 champs d'actions** :

- **La valorisation du patrimoine**
- **L'aménagement du territoire**

→ Chiffres clés en 2024

- 5 Comités Syndicaux
- 9 bureaux
- 47 délibérations

Le Comité Syndical

Le Pays du Vignoble Nantais est administré par un Comité Syndical.

Le Comité Syndical est une instance de discussion sur l'ensemble des projets de la structure. Il délibère sur les propositions des commissions et du bureau : il est l'organe décisionnel du Pays du Vignoble Nantais et vote chaque année le budget. Le Comité Syndical est composé de délégués des collectivités adhérentes dont le nombre est déterminé par sa population.

Clisson Sèvre et Maine Agglo

Titulaires

Jean-Yves ARTAUD, Alain BLAISE, Xavier BONNET, Jean-Guy CORNU, Benoît COUTEAU, Fabrice CUCHOT, Suzanne DESFORGES, Danièle GADAIS, François GUILLOT, Karine GUIMBRETIERE, Séverine JOLY-PIVETEAU, Vincent MAGRÉ, Didier MEYER, Véronique NEAU-REDOIS, Benoist PAYEN, Aymar RIVALLIN, Janik RIVIERE, Nelly SORIN, Denis THIBAUD

Suppléants

Daniel BONNET, Hélène BRAULT, Sandrine DANIEL

Communauté de Communes Sèvre et Loire

Titulaires

Thierry AGASSE, Joël BARAUD, Christelle BRAUD, Anne CHOBLET, Pascal EVIN, Catherine GARCIA-SENOTIER, Wilfrid GLEMIN, Jean-Marc JOUNIER, Stéphane MABIT, Jérôme MARCHAIS, Sandrine MILLIANCOURT, Claudine PLAIRE, Jean-Marie POUPELIN, Christophe RICHARD, Emmanuel RIVERY, Xavier RINEAU, Martine VIAUD

Suppléants

Stéphanie BOUYER, Valérie BRICARD, Jean TEURNIER

• Présentation générale

Le Bureau

Le bureau a pour mission d'arbitrer les propositions soumises par les commissions.

Il détermine les orientations stratégiques qui seront ensuite validées en Comité Syndical.

Cette instance se compose d'un Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres du Comité Syndical.



Aymar RIVALLIN,
Président
Président de la commission
patrimoine
Maire de Maisdon-sur-Sèvre



Stéphane MABIT,
Vice-Président,
Président de la commission
SCoT
Adjoint au Landreau



Anne CHOBLET,
Membre du bureau
Maire de la Remaudière



Jean-Marie POUPELIN,
Vice-Président,
Président du Comité Leader
Adjoint à Vallet



Jean-Guy CORNU,
Membre du bureau
Maire d'Aigrefeuille-sur-Maine
Président Clisson Sèvre et
Maine Agglo



Christelle BRAUD,
Membre du bureau
Maire de Divatte-sur-Loire
Présidente de la Communauté
de Communes Sèvre et Loire



François GUILLOT,
Membre du bureau
Maire de Gétigné



Benoît COUTEAU,
Membre du bureau
Conseiller municipal de
Monnières



Benoist PAYEN,
Membre du bureau
Adjoint à Clisson

Les Commissions

Les commissions et groupes de travail mettent en œuvre les décisions du Comité Syndical. Ils sont également une force de propositions (soumises ensuite au Bureau) pour l'identification des enjeux d'intervention au sein du territoire du vignoble nantais. Ils suivent et orientent les travaux de l'équipe.

• Commission Valorisation du patrimoine

Joël BARAUD, Hélène BRAULT, Anne CHOBLET, Suzanne DESFORGES, Pascal EVIN, Karine GUIMBRETIERE, Nathalie HAMELIN, Séverine JOLY-PIVETEAU, Karine MARTINEAU, Agnès PARAGOT, Christian PEULVEY, Aymar RIVALLIN (Président de la commission), Martine VIAUD

• Commission Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Jean-Yves ARTAUD, Christian BATARD, Alain BLAISE, Daniel BONNET, Benoît COUTEAU, Hervé CREMET, Fabrice CUCHOT, Sandrine DANIEL, Stéphane MABIT (Président de la commission), Jean-Pierre MARCHAIS, Sandrine MILLIANCOURT, Pascal PAILLARD

Présentation de l'équipe

Président

⋮

Directrice



Pôle

Fonctions support

Responsable administratif et financier
Chargée de communication (dont 75 %
Pôle Patrimoine)
Assistant de direction et
des chargés de mission (80%)



Pôle

Aménagement du territoire

Service SCoT

Chargé de mission SCoT
Assistante SCoT (20%)

Service ingénierie de projets

Chargée de mission plan de paysage et charte
architecturale



Pôle

Valorisation du patrimoine

Responsable du service patrimoine
Chargée de valorisation du patrimoine
Chargée de conservation et de recherches
Médiatrice du patrimoine
Chargée d'accueil (40%)
Agent saisonnier



Leader

Chargée de mission Leader
Assistant Leader (20%)



Conseil de développement

Animatrice du Conseil de développement



Directrice
Lydie HÉRAULT - VISSET



Responsable
de la gestion
administrative et
financière
Philippe CARO

Départ le 13 juin 2025



Assistant de
direction et des
chargés de mission
Mathis JULIENNE

Départ le 30 juin 2025



Chargée de
communication
Ludivine JOURDAN



Chargée d'accueil
Claudie
GANACHEAU



Chargé de mission
SCoT
Clara SIMOES

Départ le 2 juin 2025



Chargée de
mission Plan de
Paysage et Charte
Architecturale
Clélia GOEURY

Départ le 31 août 2024



Chargée de
programme LEADER
Guylène SAUVETRE

Fin mission le 31
décembre 2024



Animatrice
du Conseil de
développement
SONIA LEBŒUF

Départ le 23 août 2024



Responsable du
service patrimoine
Clotilde DUPÉ-
BRACHU



Chargée de
valorisation du
patrimoine
Charline PERES



Médiatrice du
patrimoine
Fleur SUTEAU

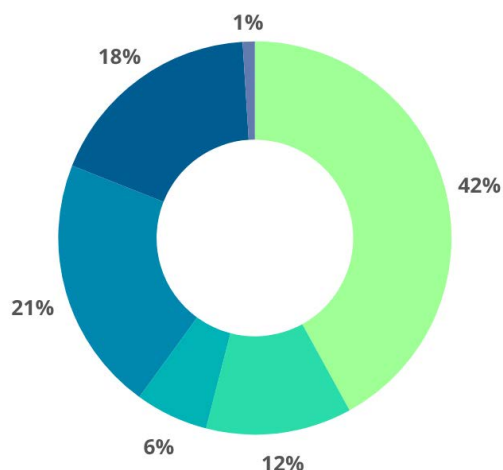


Chargée de
conservation et de
recherche
Lise SUAUDEAU

Budget de fonctionnement

DÉPENSES : 1 552 154,01 €

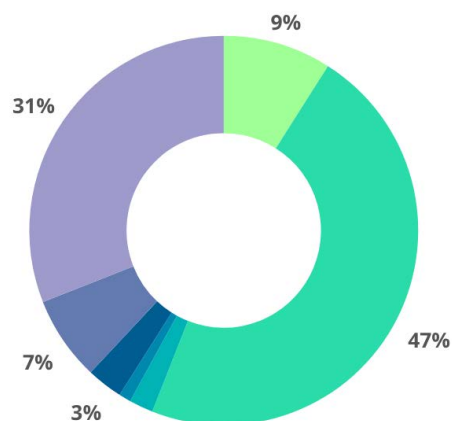
dont 1 037 013,21 € pour le budget principal et 515 140,80 € pour le budget annexe (Patrimoine)



Personnel : 42 %
 Actions : 12 %
 Amortissements : 6 %
 Admin. Générale : 18 %
 Office de Tourisme (taxe de séjour + opérations de dissolution) : 21 %
 Dépenses imprévues : 1 %.

RECETTES : 1 552 154,01

dont 1 037 013,21 € pour le budget principal et 515 140,80 € pour le budget annexe (Patrimoine)

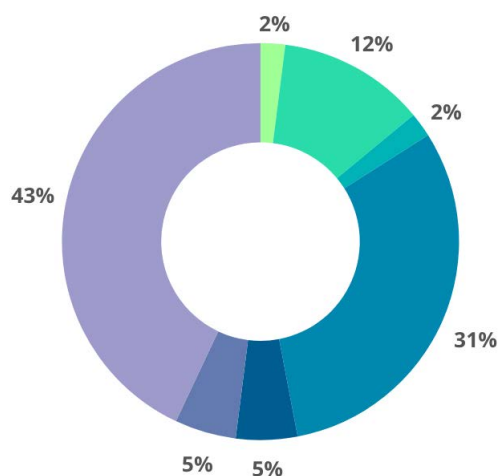


Particip. collectivités : 47 %
 Excédents antérieurs : 9 %
 Région et départements : 2 %
 Autres recettes (autres participations des collectivités – CEP -, taxe de séjour, loyer écocyclerie, entrées et boutique musée, amortissements...) : 31 %
 Fonds européens : 1 %
 Etat : 3 %
 Opé. dissolution EPIC OT : 7 %

Budget d'investissement

DÉPENSES : 741 997,42 €

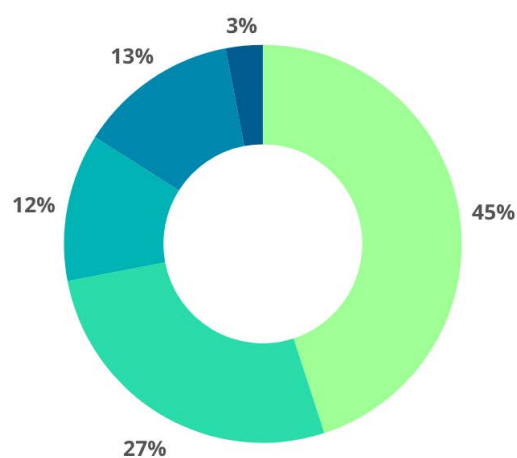
dont 470 069,40 € pour le budget principal et 271 901,02 € pour le budget annexe (Patrimoine)



Travaux et remboursement emprunts : 43 %
 Matériel informatique, mobilier, téléphonie : 5 %
 Amortissements : 5 %
 Révision du SCoT : 31 %
 Dépenses imprévues : 2 %
 Opérations de dissolution EPIC OT : 12 %
 Autres (communication, anoxie...) : 2 %

RECETTES : 741 997,42 €

dont 470 069,40 € pour le budget principal et 271 901,02 € pour le budget annexe (Patrimoine)



Excédents antérieurs : 45 %
 Subventions Etat, Conseil Départemental... : 27 %
 Opérations de dissolution EPIC OT : 12 %
 Amortissements : 13 %
 FCTVA : 3 %

L'essentiel des décisions budgétaires en 2024

Budget principal :

Maison de Pays : aménagements extérieurs

SCoT : poursuite de la révision du SCoT

Poursuite de l'Elaboration du Plan Paysage et de la Charte Architecturale

Mobilier salle de réunion

Budget annexe (Patrimoine) :

Musée : ravalement des façades

Travaux parking Musée

Anoxie

Prévisions 2025

Le débat d'orientation budgétaire 2025 a été organisé le 6 janvier 2025 :

Budget principal :

Maison de Pays : travaux de rénovation

SCoT : enquête publique et fin du SCoT

Ecocyclerie : marquage au sol du parking

Budget annexe (Patrimoine) :

Travaux parking du Musée

Fin des travaux de ravalement des façades du Musée

Filtres anti-UV (conservation préventive)

Télésurveillance du Musée





RESSOURCES HUMAINES ET GESTION COMPTABLE

Le service administratif et financier est chargé d'assurer la gestion comptable et financière (préparation du budget, comptabilité), la gestion administrative (gestion du personnel, marchés publics, appui à l'organisation des comités syndicaux, RGPD) et la gestion des bâtiments (assurance et entretien) du Pays du Vignoble Nantais.

Les actions en 2024

Formalisation du plan de formation et du règlement de formation,

Mise en place des titres restaurant à compter d'avril 2024 avec une valeur faciale de 5 euros et une participation de l'employeur à hauteur de 50 %,

Mise en place de la participation employeur pour la complémentaire santé (entre 10 € et 30 € en fonction du niveau de rémunération).

Perspectives 2025

Compte tenu de la réorganisation des compétences du Syndicat à partir du 1er janvier 2026, aucun projet n'a été mis en place autre que celui lié à la réduction des compétences.

Mouvements du personnel

Arrivées

- Lise SUAUDEAU, chargée de mission inventaire, le 21 mai 2024,
- Dylan GANNE, chargé de mission SCoT, le 22 janvier 2024,
- Sonia LEBOEUF, Animatrice du Conseil de Développement, le 1er avril 2024,
- Clara SIMOES, Chargée de Mission SCoT, le 1er septembre 2024,
- Aude BEAUGRAND, saisonnière, accueil Musée, le 15 avril 2024,

Départs

- Aude KUJBIEDA, chargée de mission Inventaire, le 20 mai 2024,
- Marie-Lou AKEROYD, Animatrice du Conseil de Développement, le 05 avril 2024,
- Dylan GANNE, chargé de mission SCoT, le 04 août 2024,
- Clélia GOEURY, chargée de Mission Plan Paysage, le 31 août 2024,
- Aude BEAUGRAND, saisonnière, accueil Musée, le 15 octobre 2024,
- Sonia LEBOEUF, Animatrice du Conseil de Développement, le 23 août 2024,
- Jonathan RETIERE, chargé de mission SCoT le 10 janvier 2024,
- Samuel CHAPART, mutation le 31 juillet 2024.

Stage

- Luca BARLUET, du 10 juin 2024 au 31 août 2024, sujet du stage : gestion de la biodiversité : actualisation de la trame verte et bleue.
- Louisa GARNIER, du 11 mars 2024 au 19 avril 2024, sujet du stage : gestion de la biodiversité : actualisation de la trame verte et bleue.
- Emmelyne LEBRUN, du 1er juillet au 2 septembre, sujet du stage : biodiversité dans le conservatoire des cépages.
- Louise ORHAN, du 14 mai au 14 juin, sujet du stage : découverte des métiers de la communication.

• Actions 2024



SERVICE COMMUNICATION

Le service communication conçoit et coordonne l'ensemble des actions de communication de la structure en lien avec les différents services. Il pilote la conception et la mise en place des principaux outils de communication communs et accompagne les différents chargés de missions dans leurs actions de communication.

Son objectif est de promouvoir les actions menées par le Pays du Vignoble Nantais à travers : deux sites internet (vignoble-nantais.eu et musee-vignoble-nantais.eu), des publications (dépliants, brochures, affiches, etc.), une lettre d'information, un rapport d'activité, des relations presse.

Les actions en 2024

Communication sur l'exposition « Marchands de vin »

L'exposition sur les Marchands de vin (voir p.23) a fait l'objet d'un plan de communication spécifique. Une affiche et des flyers ont été conçus et diffusés à plus de 3000 exemplaires. Un affichage de 2 semaines en gare de Nantes a été réalisé. Cette exposition a fait l'objet d'une campagne de posts sponsorisés sur Facebook. Cette campagne web a touchée 97 353 personnes.

Présence sur les réseaux sociaux

La présence sur les réseaux sociaux a été renforcée durant l'année 2024 avec la reprise de la gestion des réseaux sociaux directement par le service communication. Les comptes instagram et linkedin lancés en 2023 ont été régulièrement alimentés, en plus du compte Facebook. Sur Facebook, la couverture de l'année s'élève à 188 785 personnes uniques touchées.

La communauté instagram « IgersNantes » a été accueillie quelques jours avant les Journées du Patrimoine à Clisson. Cette opération a permis de renforcer la notoriété et visibilité de l'événement sur les réseaux sociaux.



→ Chiffres clés en 2024

- + de 100 animations proposées par le service patrimoine et mises en valeur
- Près de 25 000 vues sont totalisées sur la brochure en ligne « Focus Le site du Hellfest »
- + de 5500 vues sur la brochures en ligne des Journées du Patrimoine

Perspectives 2025

Communication autour de l'exposition « Inconnues ? »

Communication sur la Révision du SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le Pays du Vignoble Nantais a pour mission d'assurer la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale. Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement durable d'un territoire à une échelle de 20 ans.

Au cœur de la réflexion, une douzaine d'élus qui composent la commission SCoT se réunissent plusieurs fois dans l'année. La commission a pour mission première de travailler à la mise en œuvre du SCoT et de proposer les grandes orientations de son évolution.

Les actions en 2024

L'arrêt du SCoT

Le 18 novembre 2024, après 4 années de travail sur la révision du SCoT, le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation et arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du vignoble nantais.

Cet arrêt marque une étape importante dans la révision du SCoT. Ce dossier arrêté sera éventuellement modifié pour tenir compte des différents avis reçus lors de la phase administrative : avis des Personnes Publiques Associées et avis reçus dans le cadre de l'enquête publique.

Après l'arrêt, un temps d'échanges a eu lieu avec le Conseil de Développement pour présenter la prise en compte de leur contribution pour l'élaboration du SCoT. Le Conseil de Développement avait participé aux 2 sessions d'ateliers participatifs en 2022-2023 pour contribuer à l'élaboration du SCoT.

Le suivi du SCoT

5 Commissions SCoT se sont réunies pour étudier, échanger et donner un avis sur les révisions et modifications des documents d'urbanisme des collectivités couvertes par le SCoT.

Le message du SCoT a également été porté dans différentes actions notamment :

- Le conseil permanent aux collectivités dans le cadre de l'élaboration ou l'adaptation de leurs documents d'urbanisme avant leur finalisation.
- Les interventions auprès des différents publics : faculté de géographie, scolaires, conseil de développement.

→ Chiffres clés du SCoT en 2024

- 5 Commissions SCoT
- 9 Comités de Pilotage
- 1 Conférence des maires
- 1 réunion avec les Personnes Publiques Associées

Perspectives 2025

Fin de la phase administrative du SCoT avec la réception des avis des personnes publiques associées et l'organisation de l'enquête publique.

L'approbation du SCoT est envisagée fin 2025.

Mise en place de l'observatoire du SCoT pour suivre la mise en œuvre future du SCoT en révision.

Sensibilisation et formation des acteurs du territoire aux enjeux du SCoT en révision (élus, agents, habitants)



LE PLAN DE PAYSAGE

Le Plan de Paysage est un outil non réglementaire de prise en compte du paysage dans l'aménagement du territoire. Il permet d'accompagner l'évolution des paysages et a pour but de compléter les règlements des documents d'urbanisme pour mettre en place des actions de protection, de gestion et de valorisation du paysage. Lauréat de l'appel à projet « plan paysage » 2022, le Pays du Vignoble Nantais a lancé son étude en avril 2023. La mission a été confiée au bureau d'étude en urbanisme Altéreo et la paysagiste conceptrice DPLG Louise Quintana.



Le plan d'actions

La définition du plan d'actions vise la mise en œuvre des objectifs de qualité paysagère. Pour cela les objectifs sont déclinés en actions ou dispositions spécifiques et doivent pouvoir être traduits d'un point de vue réglementaire, opérationnel, pédagogique, pour assurer leur bonne application.

Les 14 objectifs de qualité paysagère ont, eux-mêmes été déclinés en une cinquantaine d'objectifs secondaires qui font l'objet d'une fiche action. Ce travail a été réalisé en associant les élus ; les services instructeurs des collectivités, les habitants ; les acteurs du territoire dont les différentes filières agricoles.

Le plan d'actions a été validé par le comité syndical en octobre 2024.

Un guide d'accompagnement complète le plan de paysage. Il s'adresse aux services instructeurs et aux acteurs des filières professionnelles. Ce guide rappelle les grands objectifs qui ont été retenus dans le plan de paysage concernant l'évolution des paysages agri-naturels et une sélection des grands principes d'actions et outils associés.

Une exposition présente la démarche d'élaboration du plan de paysage, les éléments de diagnostic et quelques exemples d'actions. Au nombre de 4, ces panneaux sont à disposition des collectivités, des établissements scolaires, des acteurs du territoire qui souhaitent valoriser la démarche.

→ Chiffres clés du Plan de Paysage en 2023

- 1 atelier élu
- 1 atelier habitant
- 3 comités de pilotage
- 1 séminaire de clôture avec l'ensemble des participants
- 1 réunion publique

Perspectives 2025

Partenariat avec l'Institut Agro Rennes Angers

LA CHARTE ARCHITECTURALE

La Charte architecturale est un support pédagogique destiné à sensibiliser à l'architecture et au cadre de vie. Elle s'adresse à l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, élus, acteurs de l'aménagement, du patrimoine et de la construction. Elle va permettre d'accompagner les mutations architecturales, urbaines et paysagères du territoire du Vignoble Nantais. Ce n'est pas un document règlementaire, mais bien un outil d'accompagnement des projets.

Le bureau d'études AUA (urbaniste et architecte) a été missionné pour accompagner le Pays du Vignoble Nantais dans l'élaboration de ce document.

Les actions en 2024

L'élaboration de la charte architecturale comprend deux grandes phases : le diagnostic et la rédaction de la charte architecturale.

Le diagnostic

Le diagnostic permet de porter un regard transversal sur les 27 communes du Pays du Vignoble Nantais, afin de comprendre ce qui constitue l'identité architecturale du territoire et d'identifier les enjeux. Il a été mené à différentes échelles : l'échelle du Vignoble Nantais, l'échelle intercommunale, l'échelle des bourgs et des hameaux afin d'établir un état des lieux des tissus bâtis, de l'architecture et du patrimoine. Il analyse les spécificités architecturales en identifiant les tissus urbains, ainsi que les typologies des bâtiments identitaires à travers l'étude de leurs volumétries, des matériaux de mise en œuvre en façade et en couverture, des détails architecturaux identitaires et des éléments singuliers, des couleurs, etc.

Ce travail a permis de définir les enjeux pour le territoire et les objectifs de la charte architecturale. Différents temps sont venus ponctuer ce travail engagé en mars 2024, pour partager les éléments de diagnostic, identifier les enjeux et définir les objectifs de la charte :



- Un café de l'architecture et des stands sur les marchés de Vieilleville, Clisson et le Loroux Bottereau pour aller à la rencontre des habitants et échanger autour des projets d'architecture, d'urbanisme, de paysage et de patrimoine.
- Une visite de terrain pour le comité technique
- Un atelier avec les architectes

Diagnostic disponible sur notre site internet.

La rédaction de la charte architecturale

A partir du diagnostic, des thématiques ont été identifiées. Pour chacune des thématiques, il s'agira de faire des préconisations, de proposer des outils et des ressources. Ce travail sera réalisé au cours du premier trimestre 2025.

Perspectives 2025

Finalisation et diffusion de la charte

→ Chiffres clés en 2024

- 1 comité de pilotage
- 4 temps avec les habitants (1 café, 3 marchés)
- 1 temps avec les architectes
- 4 comités techniques



SERVICE PATRIMOINE

(MUSÉE DU VIGNOBLE NANTAIS & LABEL PAYS D'ART ET D'HISTOIRE)

À travers l'animation du label « Pays d'art et d'histoire » et la gestion du Musée du Vignoble Nantais, le service Patrimoine a pour mission principale l'appropriation du territoire par ses habitants. Ses actions consistent à approfondir les connaissances sur ce qui contribue à l'identité du vignoble nantais et à les transmettre sous diverses formes pour toucher le public le plus large.

Le service représente 4 agents à temps plein, 1 agent à temps partiel et bénéficie du soutien de la chargée de communication. L'équipe est renforcée par un saisonnier (6 mois), des vacataires pour l'accueil et la médiation mais aussi des bénévoles (visites guidées, taille du conservatoire).

Les actions en 2024



Restitution de la recherche avec l'exposition « Marchands de vin »

Après trois années de recherche sur la commercialisation des vins, en collaboration avec la Région Pays de la Loire, les résultats ont été traduits dans l'exposition « Marchands de vin, sur les traces du négoce au 20^e siècle ». Composée de 5 modules, elle évoque l'achat et la vente du vin, la question de l'export, l'évolution des techniques, des savoir-faire et des bâtiments mais aussi l'importance de l'image et des objets publicitaires.

Présentée au musée de juin à septembre, l'exposition est ensuite partie en itinérance : elle a été accueillie dans 4 communes en 2024.

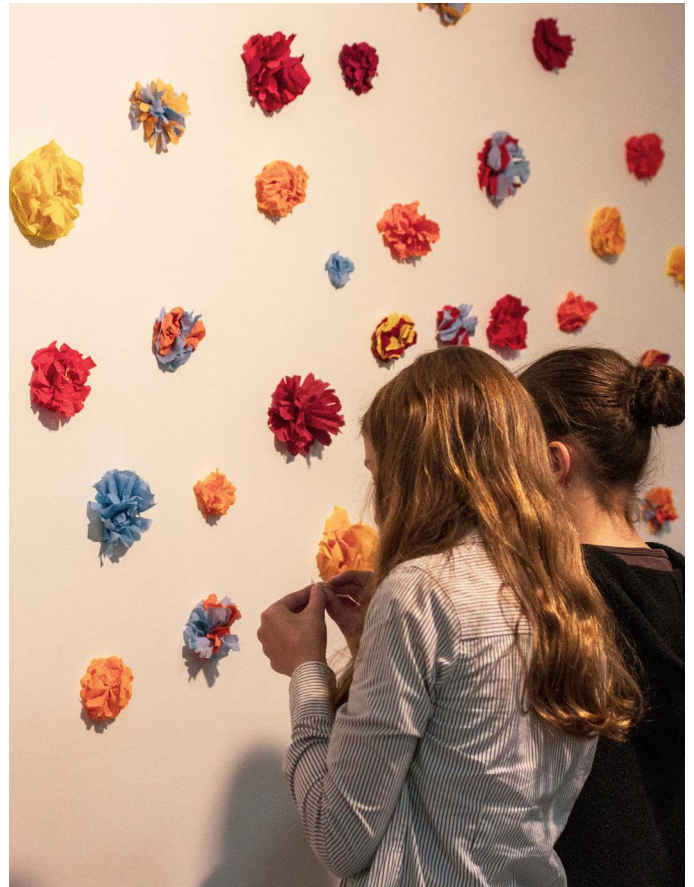
L'exposition est complétée par la publication d'un répertoire, constitué par l'association Le Forum avec près de 400 noms de marchands, courtiers, négociants, etc. qui ont œuvré en Vignoble Nantais du XVIII^e au XX^e siècle. Le document est accessible en ligne.

Appropriation du cadre de vie

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, deux classes de CM1 et CM2 de l'école Gustave Roch d'Aigrefeuille-sur-Maine ont bénéficié d'un Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC), accompagné par la médiatrice culturelle du service et l'artiste Nathalie Bekhouche. Nourris par une sensibilisation au patrimoine, des visites à Aigrefeuille et de l'iconographie ancienne, les élèves ont produit différentes représentations du paysage de leur commune, parfois figuratives parfois abstraites, s'initiant ainsi à un panel de techniques artistiques.

Nuit des Musées

Cette manifestation nationale, en mai, a permis d'accueillir la restitution du PEAC de l'école Gustave Roch et une exposition des œuvres de Nathalie Bekhouche. Un concert du duo nantais Cand'elle a fait écho au parcours de N. Bekhouche à travers ses sonorités d'Amérique latine. La présence d'un food-truck a permis de proposer une soirée complète aux 235 visiteurs. Ce programme, plus dynamique que les années précédentes, a permis d'augmenter la fréquentation de manière significative.



Exposition des élèves présentée au Musée

Le récolement des collections

Le récolement est une obligation. Il consiste à vérifier la présence des objets protégés au titre des Musées de France, leur localisation et leur état de conservation. Le 2^e récolement décennal doit être finalisé en 2025. Fin 2024, 72 % des objets protégés au titre des Musées de France ont été vus.

Cette opération a été l'occasion d'un travail de réorganisation de la conservation des documents papier dans les réserves extérieures.



Projet tuteuré autour de la biodiversité

Le musée accompagne 4 étudiants en BTS Gestion Protection de la Nature au lycée Briacé : ils ont établi un diagnostic autour du conservatoire des cépages. Jusqu'en 2025, ils vont travailler des propositions d'actions de médiation auprès du grand public. Emmelyne Lebrun, qui a prolongé le projet à travers un stage au cours de l'été 2024, a pu tester de premières animations lors des Journées Européennes du Patrimoine : l'une autour de l'observation des oiseaux, l'autre autour de la sensibilisation à la protection des chauves-souris.



Bilan « Pays d'art et d'histoire »

Le label « Pays d'art et d'histoire » repose sur une convention avec l'État et le Conseil départemental. En vue de son renouvellement, un bilan des actions menées entre 2011 (année d'obtention du label) et 2023 a été réalisé. Il a été présenté aux élus de la commission Patrimoine, au comité syndical et aux partenaires du service.

Ce bilan est consultable en ligne, accompagné d'une version courte qui en résume les principaux chiffres et constats.

« Explorateurs » - Haute-Goulaine

Une nouvelle brochure a été éditée dans la collection des « Explorateurs », à destination des 8-12 ans. La découverte des patrimoines d'Haute-Goulaine a été préparée en lien avec le Conseil Municipal des Enfants de la commune. Le document est publié à 4 000 exemplaires. Il est disponible à la mairie d'Haute-Goulaine, au musée et auprès de l'Office de tourisme.





→ Chiffres clés en 2024

- Environ 1 000 visiteurs pour l'exposition « Marchands de vin » au musée
- 1 130 visiteurs en groupe au musée (+ 18 % par rapport à 2023) et 985 pour des visites « Pays d'art et d'histoire » (+ 14 %)
- 17 000 consultations de la carte interactive des Journées Européennes du Patrimoine
- 235 visiteurs pour la Nuit des Musées
- 616 visiteurs pour des visites et animations pour les familles au musée, dont 276 participants aux « escape games » (61 séances)

Perspectives 2025

Exposition autour des femmes qui ont marqué le territoire

Finalisation du récolement des collections

Refonte d'une partie du parcours permanent pour intégrer les objets illustrant le négoce

Audit pour le label « Tourisme et Handicap »

Obtention de la marque « Accueil vélo »

Mise en place d'une opération de mécénat





GROUPE D'ACTION LOCALE LEADER

Le Pays du Vignoble Nantais anime le programme LEADER, politique européenne de développement rural innovant associant les acteurs locaux. Pour 2014-2023, le vignoble nantais bénéficie de 2,6M€ de fonds européens. LEADER soutient des projets publics et privés novateurs visant à préserver l'environnement et les ressources énergétiques, valoriser le patrimoine culturel et paysager, innover dans les entreprises, développer les services aux publics.

Le Pays du Vignoble Nantais apporte une ingénierie et une aide au montage de dossiers. La conduite du programme est confiée à un groupe local composé de représentants publics et privés du territoire : le comité LEADER.

→ Chiffres clés



2 656 440 €
soit l'enveloppe financière du
programme 2014-2023 :

68

projets soutenus au total :
42 publics et 26 privés

Les actions en 2024

Derniers projets soutenus et fin de gestion du contrat LEADER 2014/2023

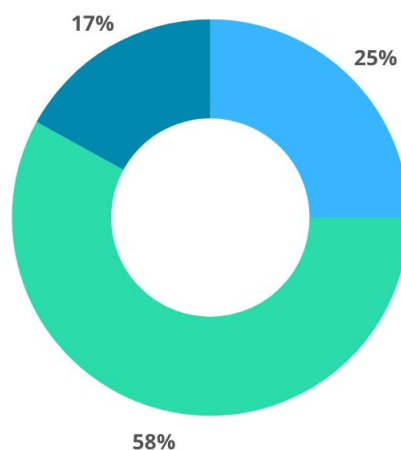
Lors de la dernière séance plénière du Comité, le 26 juin 2024, le comité LEADER a étudié et retenu les 3 derniers projets à financer sur le contrat 2014-2023 : 3 dossiers publics pour un montant de 353 981,03 € et portant sur le développement de l'offre touristique, le soutien à la construction de bâtiments publics à très basse consommation et faible empreinte environnementale et l'animation et la conduite du programme pour 2023-2024.

La fin de gestion du contrat est amorcée : tous les dossiers de paiements ont été envoyés au 31 décembre 2024. La Région des Pays de la Loire dispose du 1er semestre 2025 pour les instruire, ensuite le 2ème semestre 2025 sera consacré aux paiements définitifs des subventions aux porteurs de projets.

Clôture du programme LEADER 2014/2023

Le dernier Comité LEADER du Pays du Vignoble Nantais a eu lieu dans les locaux du Domaine Famille Lieubeau à Château-Thébaud, projet oenotouristique financé par les fonds européens.

Un moment de convivialité a été proposé en présence des services de la Région.



Transition énergétique et
environnement : 25 %
Solidarité territoriale : 58 %

Coopération : 0 %
Animation : 17 %





CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Le conseil de développement est l'instance de démocratie participative du Pays du Vignoble Nantais. Lieu de réflexion citoyenne, il agit comme un laboratoire d'idées. Une cinquantaine de membres, citoyens volontaires ou représentants de structures, travaillent sur différents sujets en s'appuyant sur leur expérience. Le conseil de développement a pour vocation de soutenir les élus dans leurs prises de décision et de sensibiliser la population aux enjeux locaux.

Les thématiques abordées sont décidées par les membres du Conseil ou par les élus du Pays du Vignoble Nantais. Ces travaux sont consultatifs.

Les actions en 2024

Quelle politique de santé pour le territoire ?

Dans le but de faire connaître ses travaux sur le diagnostic territorial en santé et de sensibiliser la population à la santé mentale, le groupe de travail, en lien avec la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), a organisé une matinée grand public autour de la santé mentale le 16 novembre à Vallet. Plus d'une quarantaine de personnes étaient présentes à cette conférence.

Un travail s'est engagé en lien avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) sur le thème de l'alimentation et l'activité physique visant l'organisation d'une manifestation courant 2025.



Quelle politique de l'eau sur le territoire du pays du vignoble nantais ?

Le conseil de développement réfléchit sur la question de la politique de l'eau sur le territoire du Pays du vignoble nantais depuis 2023. Le groupe de travail s'est régulièrement réuni tout au long de l'année pour débattre sur ce sujet et s'enrichir de connaissances.

Une visite de l'usine d'alimentation en eau potable de Basse Goulaine a été organisée le 11 avril, en présence de Jean-Marc Jounier, Président du Syndicat de production d'eau potable Vignoble Grand Lieu et du directeur de l'usine exploitée par la SAUR. Une vidéo a été tournée à cette occasion, visible par le grand public.

Un document diagnostic a été formalisé et mis à disposition des élus et du public. Le bilan intermédiaire de ses travaux a été présenté aux élus du Pays du vignoble nantais le 7 octobre 2024.

Afin d'élargir la réflexion et toucher le plus grand nombre, le groupe de pilotage a organisé un événement de sensibilisation sur la question de l'usage de l'eau sur notre territoire, notamment dans la perspective du dérèglement climatique, en sollicitant Serge Zaka, agro-climatologue, pour animer une conférence intitulée « L'eau un bien commun, cultivons notre avenir ». Cette conférence qui a eu lieu le 3 décembre au Lycée de Briacé a rassemblé 200 personnes, dont des élèves du lycée. La conférence a été filmée, elle est accessible par tous sur la chaîne Youtube du Pays du Vignoble Nantais.

Rencontres avec les habitants

Afin de faire connaître le conseil de développement et partager ses actions avec les habitants du territoire, des rencontres conviviales sont également organisées. Le samedi 17 février, les citoyens étaient invités au domaine de la Mercredière au Pallet. Ce temps a été l'occasion de rencontres, de partage et d'échanges très constructifs.

→ Chiffres clés en 2024

- Une 40aine de participants à la conférence sur la santé mentale
- 200 participants à la conférence de Serge Zaka

Perspectives 2025

Poursuite des réflexions du groupe de travail sur la santé

Transformation du Conseil de développement actuel en 2 conseils de développement (un par EPCI) suite aux réflexions de réorganisation des compétences du syndicat mixte

